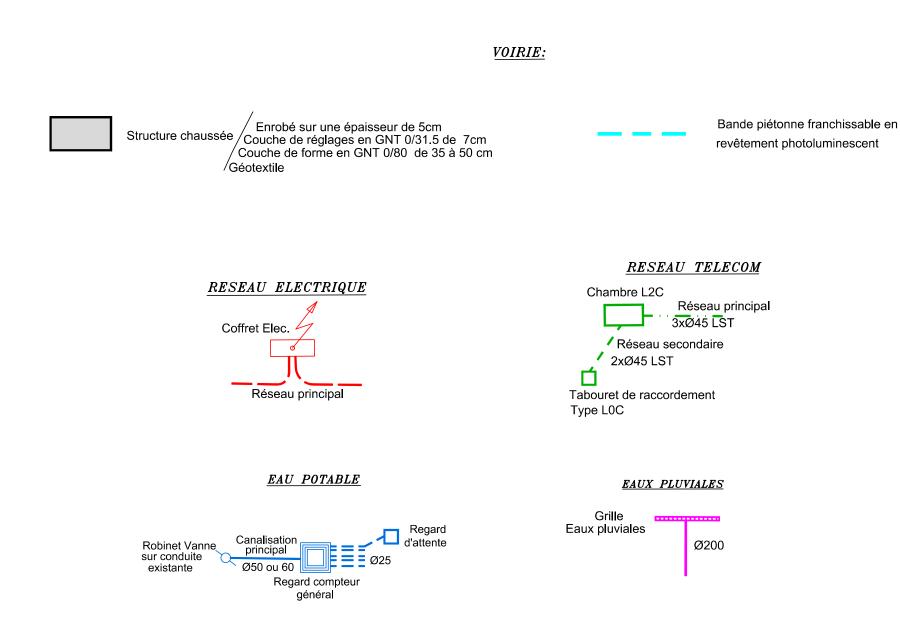


# LEGENDE APS des VRD



### Introduction

### Situation:

La résidence de terrains à bâtir « le Clos des Plaines » est située sur la commune de Saint-Péray, sur la parcelle cadastrée section A 1175 et A 1357, dont l'accès est réalisé par le chemin de la plaine à Clarençon.

Description: Le présent dossier prévoit 10 lots de terrains à bâtir.

Les lots sont destinés à la construction de maisons individuelles à usage d'habitation.

### Enoncé des travaux :

Les travaux seront réalisés dans les dispositions définies par le présent règlement et conformément aux prescriptions des différents services permettant les branchements en limite de lots.

L'implantation des réseaux devra être exécutée par des entreprises agréées et approuvée dans leur définition auprès des services techniques des différentes administrations concernées tout en respectant les règles définies dans le présent règlement.

Le lotisseur s'engage à exécuter les travaux décrits ci-après et figurant aux plans ci-annexés pour assurer la viabilité du lotissement « LASTONE 007 », et ce, dès la notification qui lui sera faite de l'approbation du présent lotissement.

Sont annexés au présent dossier les plans suivants :

PA8 : Plan des Travaux : Voiries et réseaux

Il est ici précisé que les plans des travaux sont considérés comme des études d'Avant-Projet, ils n'ont donc pas valeur de plans d'exécution ni de plans de recolement.

Le tracé des réseaux et des voiries ainsi que leurs caractéristiques seront définis pendant l'étude technique du projet, l'implantation définie sur le plan n'est qu'indicative.



Commune de Saint-Péray – « Le Clos des Plaines »



P. 11

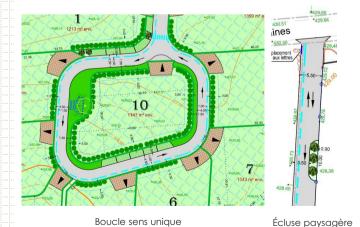
# LEX-AE**‡**UO

# Programme des travaux

- . Voirie
  - A. Dimensionnement de la voirie

La voirie du lotissement, en Enrobé, sera :

- à double sens de 5,50 m de large et rythmée d'une écluse paysagère réduisant le passage à 3.50 m.
- à sens unique sur une largeur de 4.50 m,
- Le cheminement piéton le long de cette voirie, de 1.00m de large, sera franchissable.



B. Constitution des chaussées

La voirie sera en enrobé.

Les structures de voirie à mettre en œuvre seront définies précisément lors des études d'exécution.

A ce jour et d'après les connaissances du site disponibles, les structures et matériaux suivants pourront être mis en œuvre pour la bande de roulement et la partie piétonne franchissable :

- Enrobé sur une épaisseur de 5 cm,
- Couche de réglages en GNT 0/31.5 sur une épaisseur de 7 cm,
- Couche de forme en GNT 0/80 sur une épaisseur allant de 35 à 50 cm,
- Géotextile anti-contaminant sur le fond de forme.



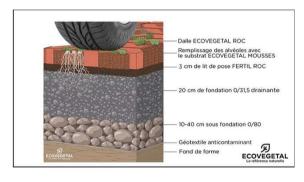


### Cheminement piéton et route lumineuse :

La voirie recevra une innovation en matière de circulation, un **cheminement piéton franchissable** de 1.00 m de largeur qui sera **lumineux** par l'application d'un marquage lumineux par l'application d'un marquage spécial au sol (peinture). Revêtement photoluminescent qui capture la lumière du soleil le jour et la libère la nuit. Il permet d'améliorer la visibilité de nuit et créer une ligne lumineuse rendant la voirie futuriste et sécurisée.



Les places de stationnement seront en dalles alvéolaires végétalisées :



Exemple de constitution de dalles alvéolaires

### C. Les bordures

Pose de bordures A2 pour l'entrée des lots.

Pose d'amorces de clôtures en bordure voirie / lots.

PA8

P. 13

- II. Adduction en eau potable
  - A. Généralités raccordement

Les travaux seront exécutés par le soin d'une entreprise de travaux public agréée.

L'alimentation générale du lotissement en eau potable se fera à partir de piquages sur la canalisation existante sur le chemin de la peine.

Les branchements des lots se feront individuellement par une conduite en PEHD 24/32 sous fourreau, à partir de la canalisation existante.



En règle générale, les canalisations sont établies à une profondeur dîtes « hors gel » supposant :

- Fouilles en tranchées:
- Fourniture et pose des conduites avec tous les accessoires de pose, raccordements, branchements;
- Grillage avertisseur;
- Essais:
- Remblaiement en sable jusqu'à 0.10m au-dessus des conduites;
- Evacuation des matériaux en excédent;

Ces travaux seront réalisés conformément à d'éventuelles prescriptions des services instructeurs du Permis d'Aménager.





Lx-Ina

## Programme des travaux

### Assainissement

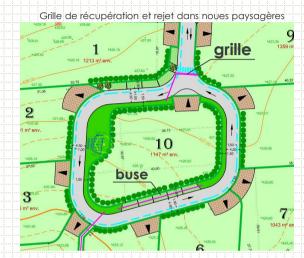
### A. Eaux usées assainissement individuel

Les eaux usées des lots seront traitées et collectées sur chaque lot par des systèmes d'assainissement autonomes, à la charge des acquéreurs de chaque lot.

### B. Eaux pluviales

Les eaux pluviales de la voirie d'accès seront collectées dans une grille de récupération d'eaux pluviales et rejetées dans deux noues réparties le long de la voie. Un dévers de la voirie centrale permettra de diriger les eaux pluviales de cette voirie vers les noues. Ces noues seront équipées d'un système de surverse de l'excédant vers le bassin de rétention du lotissement.

Les places de stationnement en dalles alvéolaires permettront une solution de traitement de ces eaux en surface et une absorption naturelle.





Ces travaux seront réalisés conformément à d'éventuelles prescriptions des services instructeurs du Permis d'Aménager.

Chacune des parcelles devra être équipé d'un récupérateur d'eau de pluie de toiture afin d'utiliser cette ressource naturelle (à charge acquéreur).





- IV. Desserte téléphonique
  - A. Généralités

Le réseau et son tracé respecteront les prescriptions des services techniques de la direction des télécommunications, Orange service des lignes.

L'alimentation de la zone se fera en souterrain. L'endroit de ce raccordement est à valider avec Orange service des lignes.

- B. Caractéristiques techniques du réseau de branchement
- Fouilles en tranchées et pose de janolènes pour le réseau principal (3 fourreaux diam. 45 LST) et les branchements individuels (2 fourreaux diam. 45 LST)
- Chambres de tirage L2C
- Tabouret de raccordement LOC

v. Alimentation en énergie

A. Électricité

Le réseau et son tracé respecteront les prescriptions des services techniques de la direction des services ENEDIS.

**PA8** 

P. 16

lx-Ing.

# Programme des travaux

- VI. Aménagements particuliers
  - A. Espaces verts:

La **végétalisation** est l'essence même de l'aménageur. Ainsi afin d'offrir une résidence aux finitions soignées et qualitatives, l'aménageur réalisera la plantation d'une haie d'arbustes sur chaque lot le long de la voie interne.

Des arbres seront plantés dans les espaces verts.



**PA8** 

P. 17

B. Travaux particuliers

Boîtes aux lettres

Une boite aux lettres collective sera positionnée à l'entrée du lotissement.

